

4ES ASSISES DE LA DÉMATÉRIALISATION

Compétences, responsabilité, efficacité : repensez la dématérialisation de votre collectivité !

27/05/2021 - 100% DIGITAL , LIVE ET REPLAY

Pourquoi participer à cet événement

- Une conférence en format 100% digital pour réussir sa mise en conformité d'ici 2022
- Des experts opérationnels du sujet (DSI, DGS, DRH, syndicats mixtes, représentants des usagers, DINUM) pour vous aider à trouver des solutions aux échéances obligatoires
- Des décryptages de l'actualité, des retours d'expériences innovants pour transformer vos services en toute sécurité
- Assurez une dématérialisation sans faille de A à Z de vos services, outils, process pour réussir votre passage au 100% numérique

Journée animée par : la rédaction de la Gazette des communes

ALLOCUTION D'OUVERTURE Orientations gouvernementales et applications dans les territoires

Quelles priorités pour réussir le passage à 100% de services dématérialisés en 2022 ?

Compétence numérique des agents, organisation des services : mettre à niveau les collectivités pour créer un vrai service public dématérialisé

- Etat des lieux de la compétence des agents dans les collectivités
- Formation des agents : quelles sont les méthodes innovantes ?
- Travailleurs sociaux, médiateurs numériques...proposer une stratégie ciblée pour améliorer la compétence numérique de ces agents
- Quels outils et process mettre en place pour favoriser une organisation fluide

Pause

Du bon usage des API à destination des collectivités

Cybersécurité : comment se prémunir des nouvelles formes d'attaques informatiques ?

- Escroquerie, usurpation d'identité, une vulnérabilité des administrations accrue par le recours au télétravail: comment sensibiliser les acteurs
- Sécuriser ses systèmes d'information et prévoir des plans de continuité de l'activité
- Que faire après une attaque ?

Déjeuner

L'archivage numérique, le grand défi des collectivités

- Où en est-on de l'archivage numérique en 2021
- Savoir quoi archiver, la grande question pour toutes les strates de collectivités

- Stockage, souveraineté, sécurité des archives : quels outils privilégier

Le logiciel libre dans la démat'

Dématérialisation des procédures d'urbanisme : êtes-vous prêts pour 2022 ?

- Démat ADS : quelles prochaines étapes pour réussir la full démat des dossiers d'instruction
- PLAT'AU, AD'AU, RIE'AU : comment ces plateformes mises à disposition par l'Etat peuvent faciliter les démarches

FOCUS - Dématérialisation de la chaîne comptable : comment fluidifier les process avec les entreprises ?

- Quelle transformation de la chaîne métier comptable pour une vraie continuité de service
- Moyens, compétences, ingénierie, le défi des petites collectivités
- Entreprises : comment les sensibiliser à l'usage de la facturation électronique

CONCLUSION - Empreinte environnementale du numérique : quel rôle les collectivités peuvent-elles jouer ?

- Etat des lieux de la sobriété numérique dans les collectivités
- Limitation des mails, hygiène des données, entretien des installations : quelles bonnes pratiques adopter
- Quelles synergies mettre en place au sein de territoires et entre acteurs publics

Avec la présence exceptionnelle de

- BOU HANNA Nadi, Directeur interministériel du numérique, DINUM
- BRAS Cyril, Vice-président / Responsable de la sécurité des services d'information, INSTITUT NATIONAL POUR LA CYBERSÉCURITÉ ET LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES / GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE
- CARPY Béatrice, Chargée de mission Cité Intelligente, MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE
- DE MONTCHALIN Amélie, Ministre de la transformation et de la fonction publiques,
- MONTRIEUX Vincent, Sous-directeur de la qualité du cadre de vie, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE LA NATURE - MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Qui participe à cet événement

- Au sein des communes, intercommunalités, métropoles, départements, régions, associations d'élus : Elus, Directeurs généraux des services, Directeurs financiers, Directeurs de gestion budgétaire, du contrôle de gestion et au sein du secteur privé : Sociétés de conseil, éditeurs de logiciels, prestataires informatiques, entreprises de télécommunications, cabinets d'avocats, délégataires de service public.

Tarifs

- Tarif général collectivité > 40 000 habitants : 690,00 € HT
- Entreprises publiques et privées, établissements publics : 890,00 € HT
- Tarif réduit collectivité < 40 000 habitants : 490,00 € HT